



## Sommaire

- Compte rendu des conseils municipaux
- Recensement
- Inscription sur les listes électorales
- Déchets verts
- Délivrance des cartes d'identité
- Boîte à Livres
- Relais Petite Enfance
- Festival contes d'Automne
- Marché de Noël
- Colis des aînés
- Noël des enfants
- Les jeunes Gilocourtois diplômés à l'honneur
- Infos pratiques

## Editorial

Afin d'améliorer la sécurité dans notre village, Gilocourt s'est doté depuis juin dernier d'un système de vidéo protection. Ce système est composé de caméras qui ont été placées à des endroits stratégiques du village : une caméra à toutes les entrées de Gilocourt et Bellival et 3 caméras à l'intérieur du village : la place de la Mairie, la Place du château et la place rue des peupliers à l'intersection des feux tricolores.

Les enregistrements de ces caméras permettent à la gendarmerie de résoudre certaines affaires de cambriolages ou de dégradations des équipements publics et privés.

Depuis juin dernier, plusieurs affaires ont pu être résolues grâce à notre nouveau système.

Le Maire et son équipe.

## Compte rendu des Conseils Municipaux sur le site de la commune

Les compte-rendus sont consultables en mairie aux heures de permanences (voir heures d'ouverture de la mairie à la dernière page du Gilocourtois)

## Recensement

**Le recensement est obligatoire pour tous les français de 16 à 25 ans.**

L'intéressé ou son représentant légal doit se présenter à la mairie muni des documents obligatoires suivants :

- **CNI** (en cours de validité) ou tout document attestant de la nationalité française
- **Livret de famille**

L'âge du recensement se situe entre 16 ans et 16 ans et 3 mois.

Le délai entre la date de recensement à la mairie et la date de convocation à la JDC (Journée défense et citoyenneté) est de **9 à 12 mois** selon l'âge du jeune au moment du recensement.

Après le recensement, le délai pour créer son compte sur le site majdc.fr est minimum de **4 mois**.

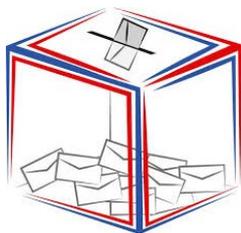


## Inscription sur les listes électorales

L'inscription peut être faite **au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection**, soit en vous rendant à la mairie soit sur le site : **service public.fr**

Les documents à fournir sont les suivants :

- **Justificatif d'identité** (CNI ou passeport en cours de validité)
- **Justificatif de domicile**



Vous devez fournir un justificatif **de moins de 3 mois**, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

- Attestation ou la facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise
- Attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois)
- Bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois)
- Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (disponible en mairie)

## Déchets verts

Le bac de déchets verts est à la charge de l'habitant, 1 bac de 240L maximum par habitation.



## Délivrance des cartes d'identité

Vous pouvez faire votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un « **dispositif de recueil** », tel que la Mairie de Crépy-en-Valois (par exemple), **quel que soit votre lieu de résidence**.

**Notre commune n'est pas équipée de ce dispositif et ne peut donc pas délivrer les titres d'identité.**

Il est maintenant possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur Internet afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, comme c'était déjà le cas pour les passeports.

Si la pré-demande sur Internet permet de gagner du temps, vous devez quand même vous rendre en mairie pour finaliser votre dossier.



## Festival Contes d'Automne



**Mathilde Arnaud**, conteuse, présente un spectacle petite enfance : Histoires de Poches le mercredi 1er décembre à 16h00 à Orrouy, Salle communale, 83 rue Montlaville.

**Public** : à partir de 18 mois jusque 5 ans.

Réservation au 06 45 80 68 40

**Les partenariats** : la médiathèque de Gilocourt, la commune d'Orrouy, le Syndicat Scolaire Intercommunal, la MDO (Médiathèque Départementale de l'Oise) et le Conseil Départemental de l'Oise

**Pass Sanitaire obligatoire.**

## Marché de Noël à Gilocourt

**Dimanche 5 décembre 2021**

le comité des fêtes vous accueillera pour son 2e Marché de Noël.

**Venez nombreux !**



Divers exposants seront présents, thés, confitures, foie gras, décorations, artisanats bijoux, peintures vitraux mosaïques, tricots, ferronneries, poteries, couronnes de Noël, patchwork.

Le comité des fêtes vous proposera un espace convivial où partager, vin chaud, bar à huîtres accompagnées d'un verre de vin blanc, hot dog, et autres gourmandises



Le « Père Noël » sera également là pour le bonheur des petits et aussi des plus grands !!



## Boîte à livres sur la place de la mairie



De **Jérôme Henrion**, Conseiller Municipal :

*"J'ai souhaité réaliser cette boîte à livres pour permettre aux Gilocourtois d'avoir dans notre village, en plus de la Médiathèque, une petite bibliothèque de rue. Elle permettra à chacun de déposer et d'emprunter des livres.*

*C'est un projet qui se veut solidaire et qui favorise, à mon sens, un lien social et une économie basée sur le partage.*

*J'espère que d'autres boîtes seront réalisées comme celle-ci, dans une démarche éco-responsable (90% de celle-ci a été réalisé avec des matériaux de récupération).*

*J'ai hâte de voir d'autres projets se réaliser comme celui-ci pour notre commune.*

*\*Remerciements : à Damien pour la fourniture de bois, ainsi qu'à Laurent pour sa mise en place. "*

Une **boîte à livres** est avant tout un échange. Si vous avez aimé la lecture d'un livre et si vous désirez en faire profiter les autres, rien de plus simple : il vous suffit de déposer ce livre dans la **boîte à livres**. A votre tour, vous pourrez librement emporter un ouvrage qui vous intéresse.

**Le principe est donc celui du troc**

Un « plus » est d'insérer, dans l'ouvrage que l'on souhaite faire découvrir, un petit mot d'appréciation de la lecture, afin que le partage prenne une réelle dimension humaine.

Les livres déposés doivent être en bon état, pensez aux autres lecteurs !

N'oubliez pas que les livres sont à disposition de tous, dans un lieu public. Pensez à nos jeunes, ne déposez pas des ouvrages réservés à public averti.

## Radar dans Gilocourt

La préfecture a procédé au démontage du radar de feu. Il sera remplacé prochainement par un radar tourelle.



## Relais Petite Enfance

**Vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant ?**

**Vous êtes une assistante maternelle et vous souhaitez être accompagnée dans différentes démarches ou participer aux animations éducatives ?**

La Direction de l'Éducation est là pour vous aider et vous aiguiller. La Ville de Crépy-en-Valois, via son pôle Petite Enfance, propose différentes solutions adaptées à vos besoins.

**Pour toutes questions concernant les modes d'accueil, merci de vous adresser au Relais Petite Enfance :**

Téléphone : 03 44 59 32 27

E-mail : [rpe@crepyenvalois.fr](mailto:rpe@crepyenvalois.fr)

## Saint Martin



Les 4 et 13 novembre 2021, le Saint Martin a été déplacé de l'atelier du sculpteur puis remis en place dans son église.

## Colis des aînés



Nos aînés (à partir de 63 ans) pourront venir retirer leur colis **le mercredi 1 décembre à partir de 14 h** exceptionnellement dans la cour de la mairie.

## Noël des enfants

Un bon d'achat d'une valeur de 20 € sera remis aux enfants nés en 2011 et après, en mairie aux heures de permanence de la mairie **du 1<sup>er</sup> au 22 décembre 2021**.



## Les jeunes gilcourtois diplômés à l'honneur

Si vous avez obtenu en 2021 un diplôme de niveau CAP, BEP ou supérieur dans le cadre de votre cursus scolaire, merci de vous faire connaître auprès de la mairie en retournant le coupon ci-dessous ou en envoyant un mail à [mairie.gilcourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.gilcourt@wanadoo.fr) pour le 30 novembre au plus tard accompagné d'un justificatif mentionnant votre admission au diplôme.

Dans le contexte sanitaire actuel, il ne peut y avoir de réception, en l'honneur des lauréats. **Les cartes cadeau devront être retirées par les lauréats s'étant inscrits ou un membre de leur famille, en mairie aux heures d'ouverture à partir du 13 décembre et jusque fin janvier 2022.**

### Recensement des jeunes Gilcourtois diplômés

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

DIPLÔME OBTENU (\*) : .....

(\*) Indiquez le cas échéant la mention obtenue et fournir un justificatif du diplôme obtenu



# Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les naissances, décès et mariages ne pourront figurer dans le GILOCOURTOIS que si vous nous y autorisez par écrit.

Site internet de la commune  
[gilocourt.fr](http://gilocourt.fr)



Pour être informés de l'actualité de la commune en temps réel et trouver les informations utiles, consultez le site internet officiel de Gilocourt. Il est actualisé par Thierry Delacourt.



!! Coup de cœur pour la vidéo de notre village réalisée par Daniel Martigny, créateur de la chaîne YouTube Vvo (Villes et villages de l'Oise) publié sur notre site.

## Médiathèque GILOCOURT (en face de l'Eglise) - HORAIRES

Mercredi 14h30 à 16h30  
Samedi 10h00 à 12h00

## Poste d'ORROUY, 83 rue Montlaville - 03 44 88 60 44 - HORAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8h30 à 11h30  
Samedi 9h00 à 12h00

## Mairie - 03 44 88 60 04 - HORAIRES

### Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi 16h00 - 18h00  
Mercredi 10h00 - 12h00  
Vendredi 16h00 - 18h00

### Permanences Maire et Adjoint

Sur rendez-vous

La délivrance des documents administratifs se fait lors des heures d'ouverture du secrétariat.

Ce bulletin d'information communal est rédigé, mis en page et imprimé par les soins de la municipalité.

Si vous souhaitez nous faire part de vos suggestions, contactez nous : Michel Cassa,  
Thierry Delacourt, Nathalie Herbette, Séverine Perna, Yveline Repetti, Valérie Sinople Duroyaume